



Notification de jugement de divorce à la dernière adresse connu

Par **Poisca151**, le **07/03/2020** à **08:17**

J'ai fait notifier par voie d'huissier le jugement de divorce tamponner exécutoire à mon ex femme à sa dernière adresse connu

après notification par l'huissier celui ci me renvoie des documents sur lesquelles c'est marqué n'habite pas à l'adresse indique

après réception de cette information j'envoie un message à mon ex pour savoir si elle a déménagé et là en réponse j'ai un oui il y a peu de temp et elle me donne sa nouvelle adresse

ma notification ayant été effectué dois je lui renotifier à sa nouvelle adresse ou la première notification compte

cordialement

Par **youris**, le **07/03/2020** à **13:35**

bonjour,

si vous voulez être tranquille, faites une nouvelle notification à la nouvelle adresse de votre ex.

salutations

Par **Visiteur**, le **07/03/2020** à **13:44**

Bonjour

L'huissier aurait dû adressé une lettre recommandée qui aurait peut-être suivi via les services postaux...

A-t-il établi le PV de recherche infructueuse aux termes duquel il précise les diligences qu'il a accompli pour rechercher le destinataire de l'acte. ?

Mais comme vous disposez maintenant de la bonne adresse, il apparaît logique qu'une nouvelle signification soit entreprise.

Par **Poisca151**, le **07/03/2020** à **14:34**

Oui il a établi le PV de recherche infructueuse aux termes duquel il précise les diligences qu'il a accompli pour rechercher le destinataire de l'acte. C'est grâce à cela que je sais qu'elle a déménagé le recommandé qu'il a envoyé lui est revenu et il me l'a renvoyé
Mon ex m'a assuré pourtant qu'elle avait fait le nécessaire auprès de la poste pour son changement d'adresse ce qui ne doit pas être le cas car le courrier ne lui a pas été transféré